

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

## DÉCISION N°DEC2025-089

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 538/COL - Situation : Cimetière BILLY  
Unité : "Les Cerisiers" / : / : - Empl. Caverne "Cerisiers" : 18

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par [REDACTED]

[REDACTED] (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : [REDACTED]

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 28 mars 2025 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée. La date d'échéance est le 27 mars 2040 pour une durée de quinze ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance n°2025/58 du 28 mars 2025.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le - 1 SEP. 2025



Le Maire,  
Conseiller régional,

  
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux  
Notification le

Accusé de réception en préfecture  
20250902-DEC2025-089-AU  
Date de télétransmission : 02/09/2025  
Date de dépôt en préfecture : 02/09/2025